



We create chemistry



**Comité de Suivi de Site
Extraordinaire
23/10/2025**

Présentation l'activité du site BASF de Genay

Site dédié à la formulation et au conditionnement de produits phytopharmaceutiques, biocides et d'enrobage de semence)

- La **formulation** est une activité industrielle consistant à fabriquer des produits homogènes, stables et possédant des propriétés spécifiques, en **mélangeant** différentes matières premières (on utilise l'expression : *formuler un produit*).
- Cette activité concerne notamment les produits cosmétiques, les produits pharmaceutiques, les parfums, les peintures, les matières plastiques, les produits phytosanitaires, les produits d'entretien, les produits de nettoyage, les adhésifs, les produits agro-alimentaires...
- Le secteur industriel qui s'occupe de la formulation des produits issus de **l'industrie chimique** s'appelle la **parachimie**
- Une formulation comprend généralement un ou plusieurs composés actifs (matières actives) et différents additifs (colorants, solvants, épaississants, conservateurs..).

- 
- Procédés de fabrication ne reposant que sur des étapes de mélanges et de broyage en voie humide
 - **Aucune réaction chimique** n'a lieu sur le site BASF de Genay
 - Manipulation et stockage de produits chimiques classés

Présentation l'activité du site BASF de Genay

- Le site emploie 125 personnes en CDI, et fonctionne 24h/24, 7j/7
- Classé SEVESO seuil haut
- Site certifié ISO 9001 et ISO 14001 depuis plus de 20 ans.
- Site adhérent au système de Management Mondial Responsible Care (engagement de progrès)

Gestion des rejets

- Tous les ateliers (formulation & conditionnement), zones de stockages (cuves extérieures ou entrepôts) **sont en rétention** évitant tout risque de pollution extérieure en cas d'épandage
- **Tous les effluents générés** par la production (eaux ou solvants de lavage) sont **collectés** et **envoyés** en incinération vers des centres de traitement spécialisés
- Toutes les zones où sont manipulées les matières actives sont équipées de systèmes de filtration de l'air avant rejet vers l'extérieur (2 seuils de filtration : filtres + filtres absolus) permettant de n'avoir aucun rejet de matière active dans l'air).

En cas d'incendie, le site dispose de 3 bassins permettant de collecter les eaux d'extinction + système d'isolation du site permettant de ne pas envoyer les eaux de ruissellement en Saône.

Présentation l'activité du site BASF de Genay

Gestion du risque chimique / santé des salariés

- Tous les salariés ont un suivi médical et biologique spécifique selon leur activité (suivi renforcé)
- Formation spécifique aux risques chimiques pour l'ensemble des salariés
- Port d'Equipement de Protection Individuelle adapté à chacune des activités
- Plan de suivi d'hygiène industrielle spécifique à chaque produit selon sa classification / VLE

Gestion des accidents

- Etude des dangers à jour remise à la DREAL en Juillet 2025
- DRPCE (dossier relative aux risques d'explosion) => remis à jour en 2025
- POI en place dernière mise à jour août 2025

Présentation l'activité du site BASF de Genay

Typologie des formulations produites sur le site:

(Volume total 2025 projeté : 15,7ML)

- Phytopharmaceutiques (insecticides et fongicides) \pm 80% des volumes globaux
- Biocides (insecticides) \pm 12% des volumes globaux
- Pelliculants pour semence \pm 8 des volumes globaux

- Une même matière active peut être utilisée pour des usages phytosanitaires et biocides (cas de l'Alphacyperméthrine et du Chlorphénapyr par exemple)
- Une même recette de formulation peut être homologuée à la fois pour un usage phytosanitaire et un usage biocide (cas du Chlorphénapyr)



La manipulation et le stockage de ces 2 Matières Actives à Genay ne sont pas concernés par la réglementation Egalim et les échanges actuels



L'interdiction de l'article 83 de la loi dite EGALIM, codifiée au code rural et de la pêche maritime

L'article L. 253-8 du CRPM « IV.-Sont interdits à compter du 1er janvier 2022 la production, le stockage et la circulation de produits phytopharmaceutiques contenant des substances actives non approuvées pour des raisons liées à la protection de la santé humaine ou animale ou de l'environnement conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 précitée, sous réserve du respect des règles de l'Organisation mondiale du commerce. »

Périmètre de l'interdiction portant sur les produits phytopharmaceutiques

Nécessaire enjeu lié à la protection de la **santé animale ou humaine et/ou à la protection de l'environnement notifié dans la décision** de la commission européenne de ne pas approuver ou de ne pas renouveler l'approbation

Les substances actives non approuvées visées par l'article L. 253-8 du code rural et de la pêche maritime (désignées ci-après « substances non approuvées ») sont définies comme celles qui, suite à leur évaluation par l'Agence européenne de sécurité alimentaire, font l'objet d'un règlement d'exécution portant non approbation ou non renouvellement de leur autorisation d'approbation, au titre du règlement (CE) n°1107/2009, pour un motif de dangerosité environnementale ou sanitaire.

Exclusion explicite de toutes les autres hypothèses

Par conséquent, la mesure ne concerne :

- ni les produits phytopharmaceutiques contenant des substances actives qui n'ont pas été approuvées au niveau européen pour les raisons suivantes :
 - non introduction d'une demande d'approbation pour l'Union européenne ;
 - non approbation pour un motif autre que leur dangerosité pour la santé et l'environnement ;
- ni les produits autres que phytopharmaceutiques contenant des substances non approuvées, comme par exemple les médicaments et les biocides.

Argumentaire juridique BASF concernant les produits à base d'alpha-cyperméthrine ou de chlorfénapyr

- La **présence des substances actives** alpha-cyperméthrine ou de chlorfénapyr sur le site de Genay est **autorisée**
- La **fabrication à Genay de biocides** à base d'alpha-cyperméthrine ou de chlorfénapyr est **autorisée**
- S'agissant des **produits phytopharmaceutiques** : le dispositif Egalim ne concerne pas tous les produits **contenant des substances actives non autorisées au niveau européen**
 - En particulier, il ne concerne pas les produits phytopharmaceutiques à base de substances actives qui n'ont pas été autorisées pour d'autres motifs que celui de leur dangerosité pour la santé et pour l'environnement.
- **Aucun risque sanitaire ou environnemental n'a été identifié par la Commission européenne, ni invoqué comme fondement de sa décision** de ne pas approuver / renouveler l'autorisation des substances alpha-cyperméthrine ou chlorfénapyr : la **fabrication à Genay de produits phytopharmaceutiques** à base de ces substances est **autorisée**

La commission européenne avait d'ailleurs indiqué en 2019, lors du renouvellement de l'autorisation de l'alpha-cyperméthrine

- (10) En ce qui concerne les nouveaux critères de détermination des propriétés perturbant le système endocrinien introduits par le règlement (UE) 2018/605 de la Commission (7), il ressort des conclusions de l'Autorité qu'il est très peu probable que l'alpha-cyperméthrine soit un perturbateur endocrinien de type œstrogénique, stéroïdogénique ou thyroïdien. En outre, les données disponibles indiquent qu'il est peu probable que l'alpha-cyperméthrine soit un perturbateur endocrinien de type androgénique. La Commission estime par conséquent qu'il n'y a pas lieu de considérer l'alpha-cyperméthrine comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.
- (11) Il a été établi que les critères d'approbation de l'article 4 du règlement (CE) n° 1107/2009 sont remplis pour une ou plusieurs utilisations représentatives d'au moins un produit phytopharmaceutique contenant la substance active.
- (12) L'évaluation des risques pour le renouvellement de l'approbation de l'alpha-cyperméthrine repose sur un nombre limité d'utilisations représentatives, qui ne restreignent toutefois pas les utilisations pour lesquelles les produits phytopharmaceutiques contenant ladite substance peuvent être autorisés. Il convient donc de ne pas maintenir la restriction pour des utilisations en tant qu'insecticide uniquement.



We create chemistry